053-215301300-20230512-ERP2023-065-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023 Affichage : 12/05/2023



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

# ERP 2023 / 065 DU 12 MAI 2023

#### AUTORISATION DE MANIFESTATION

### **FESTIVAL DES 3 ELEPHANTS**

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (articles R 143-1 à R 143-47),

Titre II - Sécurité et Protection contre l'Incendie, articles L 131-2, R 143-1 à R 143-47,

Titre V - Contrôle et dispositions pénales, articles R 152-4 et R 152-5,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu notre arrêté n° 50/2021 en date du 12 octobre 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Georges HOYAUX, conseiller municipal délégué à la tranquillité publique : prévention, médiation, sécurité et crises sanitaires,

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 6 janvier 1983 modifié portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux services de sécurité incendie.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-973 du 20 décembre 2002 portant application du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne (articles 123 à 125),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-681 du 13 novembre 2022 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Mayenne.

Vu l'arrêté municipal d'autorisation d'aménagement pour l'organisation du festival des Trois Éléphants n° ERP 2023-056 en date du 17 avril 2023,

Vu le procès-verbal de la Sous-Commission de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité, en date du 12 mai 2023, dressé après la visite de ladite Commission,

## **ARRÊTONS**

#### Article 1er

Est autorisée les 12, 13 et 14 mai 2023, la tenue du festival des 3 Éléphants qui se déroulera place de Hercé, dans la salle polyvalente et d'autres espaces publics.

Les espaces de concert en plein air sont à classer dans les E. R. P. du 1<sup>er</sup> groupe du type "PA" en 1<sup>ère</sup> catégorie.

#### Article 2

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur Laurent BOURGAULT Président de l'association "POC POK"

177 rue du Vieux Saint-Louis 53000 LAVAL

Ft

Madame Florence TURPAULT Directrice du Département Cultures pour Tous

19 rue Léo Lagrange 53000 LAVAL

## **Article 3**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

## Article 4

Monsieur le directeur général des services de la Ville, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire, Pour le maire et par délégation, Le conseiller municipal délégué à la tranquillité publique,

Signé: Georges HOYAUX

Notifié le :

Exécutoire le :